












La société Mulot Petitjean a pour objectif de décrire les consignes de sécurité à respecter et à faire respecter dans son espace muséographique entre ses clients et ses salariés.

Ces consignes ont pour but de limiter le risque de contamination des collaborateurs et des clients par voies aériennes et/ou cutanées.

Ces consignes seront à appliquer à partir du 2 juin (Réouverture envisagée pour l'espace muséographique) et cela jusqu'à nouvel ordre.

1	<b>Désinfection OBLIGATOIRE au gel hydro alcoolique</b> lors de l'arrivée d'un client avant de le servir et de lui remettre l'audioguide	 
2	Mise à disposition de gel hydro alcoolique à l'entrée du musée pour les visiteurs	
3	Port du <b>masque</b> au sein du musée et de l'espace boutique pour les <b>SALARIES</b> et les <b>VISITEURS</b>	 
4	<b>Mise en place d'une barrière en plexiglass au niveau de la caisse / billetterie</b>	
5	<b>Paiement par CB et sans contact recommandé</b>	
6	<b>Réservation non obligatoire</b> mais <b>nombre de visiteurs limité à 10</b> par pièce dans l'espace muséographique (4 pièces au total) soit 4 m <sup>2</sup> par personne.	
7	<b>Respecter la distanciation sociale</b> (laisser 1 mètre entre les différents interlocuteurs)	
8	<b>Dégustation supprimée à l'issue de la visite</b>	
9	Pas de <b>contacts physiques</b> directs avec les clients	

10	<p><b>Le personnel est tenu de se laver les mains régulièrement</b> même en l'absence de visiteur (toutes les 30 minutes) à l'aide de savon et de solution hydro alcoolique</p>	 <p><b>Se laver très régulièrement les mains</b></p>
11	<p><b>Respecter les préconisations</b> des affichages PDV, ainsi que les <b>gestes barrières</b> du Ministère de la Santé.</p>	 <p>Se laver très régulièrement les mains    Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir    Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter    Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades</p>
12	<p><b>Désinfecter systématiquement les audioguides, le comptoir, le boîtier de paiement par carte bancaire.</b></p>	
13	<p><b>Condamnation des sanitaires</b> réservés aux visiteurs.</p>	
14	<p><b>Condamnation ou suppression</b> des espaces « interactifs » : caves aux arômes, « jeu du four » (rubalise et affichage)</p>	
14	<p>Toutes les <b>portes</b> qui séparent les pièces du musée seront laissées <b>ouvertes</b>, à l'exception de deux portes coupe feu. Pour ces deux portes, des <b>distributeurs de solution hydro alcoolique</b> seront installés <b>avant et après les portes coupe feu</b>, et <b>les poignées seront désinfectées régulièrement</b> par le personnel.</p>	
16	<p>Les boutons et la porte du monte-charge à usage des personnes à mobilité réduite seront désinfectés après chaque utilisation.</p>	
17	<p>Le client n'est pas autorisé à toucher les produits en boutique, <b>le personnel assure le service.</b></p>	
18	<p><b>Pas de possibilité de vestiaire.</b></p>	

19	<b>Suppression de l'espace de documentation touristique.</b>	
20	<b>La climatisation</b> est entretenue et les filtres sont changés régulièrement.	
21	<b>Le musée sera aéré régulièrement</b> avec les portes donnant sur l'extérieur.	
22	<b>Désinfection des sanitaires du personnel</b> par ses soins après usage.	
23	Le personnel est autorisé à aller en pause <b>SEUL ou en respectant les gestes barrières et la distanciation sociale.</b>	
24	Le personnel pourra déjeuner en salle de pause sur une table isolée, qu'il doit désinfecter après son passage.	
25	Les <b>espaces collectifs</b> (réfrigérateur, cafetière,...) doivent être <b>désinfectés</b> par le personnel <b>après chaque utilisation.</b>	
26	<b>Désinfection et nettoyage</b> régulier de l'ensemble des locaux.	